



## UN DIRECTEUR GENERAL

### NE DEVRAIT PAS DIRE

ÇA

### Solidarité avec nos collègues de nuit... Mais pas que !!!

BD : un échange quasi réel entre la direction générale et la CGT en NAO



Petits rappels pour le DG, et pour l'aider à se battre, au niveau du syndicat employeur pour les salaires des salarié-e-s de l'ADAGES, quelques chiffres qui ne mentent pas :

#### 2000-2025

- Point d'indice CC66 (2000-2025) : de 3,40 € à 3,93 €, soit seulement +15,6 %.
- Inflation cumulée (2000-2025) : +44,3 %.
- SMIC horaire (2000-2025) : de 6,21 € à 11,88 €, soit +91,3 %.

#### 2022-2025

- Progression du SMIC (juillet 2022 – 2025) : +12,4 %
- Inflation cumulée sur la période : environ 13,24 %
- Progression du point CC66 : 0 %.

Les propos tenus par le directeur général, vis-à-vis du personnel de nuit, sont justes scandaleux, voir la petite BD ci-jointe qui retranscrit le sens des échanges lors de la dernière NAO (négociation annuelle obligatoire). Cela peut-être tourné dans un sens bienveillant : accompagner les collègues dans une évolution professionnelle, à cela, la CGT ADAGES 34 dit oui !!!

MAIS, dans ses propos, le directeur général ne reconnaît pas réellement la pénibilité du travail de nuit, il propose une solution pour sortir de cette pénibilité et pour percevoir un meilleur salaire. Il oublie une chose, si nos collègues de nuit font le choix de se former différemment pour assumer une fonction mieux rémunérée, souvent de jours, d'autres futurs collègues prendront leurs places la nuit et sans aucune reconnaissance à leurs niveaux. De plus, le directeur général ne tient pas compte des collègues de nuit qui souhaitent rester travailler la nuit, en précisant que si des salariés préfèrent travailler la nuit, c'est que cela n'est pas si contraignant...

**Le directeur général tient des propos qui, d'après la CGT ADAGES 34, peuvent (malheureusement) s'appliquer à n'importe quelle catégorie professionnelle, à n'importe quel salarié-e revendiquant un salaire décent, l'évolution professionnelle comme seul moyen d'augmenter son salaire.**

- Vous êtes femmes de ménage ou ouvriers d'entretien : formez-vous comme AES...
- Vous êtes secrétaire d'accueil, formez-vous pour devenir une fonction supérieure...
- Vous êtes AMP, AES : formez-vous comme ME...
- Pareil pour ME, éduc spé, secrétaire-médico-social, aide-comptable, secrétaire de direction, métiers administratifs, entretien, médical, médico-social, chauffeur... formez-vous pour avoir une fonction supérieure...
- Si vous êtes directeurs, directrices, vous trouvez votre salaire insuffisant, non, ne vous formez pas, l'ADAGES a créé un antécédant en octroyant une revalorisation salariale en 2023... 100 points minimum, 393 euros brut... dans les 300 euros net... Mais minimum...

Pour la direction générale, la seule solution pour voir son salaire progresser : se former pour évoluer professionnellement. Pour la CGT ADAGES 34, chaque catégorie professionnelle doit bénéficier d'un salaire décent, avec une reconnaissance réelle de la pénibilité et des contraintes.

Le salaire médian à l'ADAGES est dans les 1850 euros approximativement (ce qui est un montant faible montrant la faiblesse des salaires dans l'ADAGES). 50% des salarié-e-s perçoivent plus, mais 50% perçoivent moins...

La CGT ADAGES 34 appelle l'ensemble des salarié-e-s de l'adages à soutenir nos collègues de nuit, en solidarité, mais aussi car nous avons toutes et tous les mêmes revendications, l'ADAGES doit valoriser nos rémunérations.

Les directions méritent la revalorisation salariale de 2023 mais nous aussi...

**Appel à la grève ou débrayage du 17/12 au 19/12 et à se rassembler devant le siège social de l'ADAGES le 18/12/2025 lors d'un CA à partir de 16h30**